



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 6018

### Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le manque de chirurgiens dans les hôpitaux publics. En effet, il apparaît d'après une étude du Collège national des chirurgiens français, portant sur quatre-vingts établissements, que près de 58 p. 100 des postes de chirurgie sont vacants. Toujours selon cette étude, il semblerait que cette pénurie affecte en priorité les centres hospitaliers généraux et périphériques. Devant la gravité de la situation, il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ce dossier.

### Texte de la réponse

Monsieur le ministre délégué à la santé informe l'honorable parlementaire que la vacance des postes de chirurgiens dans les établissements publics de santé a fait l'objet d'une enquête auprès des DRASS, afin de déterminer le nombre de postes réellement vacants sur dix-sept régions dont certaines présentant habituellement des difficultés de recrutement. Les résultats sont les suivants : près de 91 p. 100 des postes budgétairement autorisés sont pourvus (dont 75 p. 100 par des praticiens titulaires ou en période probatoire et 16 p. 100 par des praticiens contractuels ou à titre provisoire). Pour faciliter le recrutement dans certaines régions ou établissements publics de santé (centres hospitaliers de faible capacité), des mesures d'accompagnement financières ont été mises en œuvre, notamment la prime d'installation instaurée par le décret no 92-1169 du 26 octobre 1992.

### Données clés

**Auteur :** [M. Reitzer Jean-Luc](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6018

**Rubrique :** Hôpitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 1993, page 3150

**Réponse publiée le :** 25 avril 1994, page 2075